

**Conseil des Lycées d'Algérie**  
**Syndicat National des Travailleurs de l'Education**  
**Syndicat National des Professeurs de l'Enseignement Paramédical**  
**Coordination Nationale des Sections CNES**

**DECLARATION**

La situation sociale dans notre pays est marquée depuis le mois de janvier 2008 par les luttes sociales des travailleuses et travailleurs de la fonction publique pour la défense du pouvoir d'achat, le refus de la nouvelle grille des salaires de la fonction publique, l'exigence d'une revalorisation du point indiciaire, la défense des libertés syndicales.

En effet, l'élaboration unilatérale de la nouvelle grille des salaires de la fonction publique ainsi que les statuts particuliers par les pouvoirs publics sans consultation des partenaires sociaux représentatifs, a montré une fois de plus, que les lois sociales nationales et internationales ne sont toujours pas respectées par le gouvernement de notre pays.

Par ailleurs, la fixation de la valeur du point indiciaire à 45 DA dans la nouvelle grille des salaires de la fonction publique a montré que le gouvernement n'a pas tenu compte de la dégradation vertigineuse du pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis des années et qu'il n'est pas prêt à revaloriser d'une manière conséquente les salaires des fonctionnaires afin de leur assurer le bien être matériel et moral. Cela permettra ainsi à notre pays d'avoir une fonction publique moderne au service du citoyen, du développement économique, social et culturel de la société algérienne.

Devant le refus des pouvoirs publics d'ouvrir des négociations et un dialogue social avec les syndicats représentatifs de la fonction publique autour de la plate forme de revendications communes des fonctionnaires, un vaste mouvement social encadré par les syndicats autonomes de la fonction publique a été enclenché à partir du mois de janvier 2008.

Les syndicats autonomes de la fonction publique se sont organisés à l'intérieur de deux structures syndicales qui sont : **La Coordination Nationale des Syndicats Autonomes de la Fonction Publique (CNSAP) et de l'Intersyndicale Autonome de la Fonction Publique (IAFP)**

Les mouvements de grève initiés séparément par ces deux structures syndicales, les 10,11 et 12 février 2008 pour l'IAFP et les 24,25 et 26 février 2008 ont permis pour la première fois dans l'histoire du mouvement syndical algérien , **la construction d'un vaste mouvement de résistance sociale à l'intérieur de la fonction publique.**

Face à ce mouvement social, les pouvoirs publics ont continué à privilégier la politique du monologue et des intimidations, de la répression des libertés syndicales par l'instrumentalisation de l'appareil judiciaire pour remettre en cause le droit de grève garanti par la constitution, la ponction illégale des salaires des fonctionnaires qui ont suivi la grève.

Aujourd'hui, **le mouvement syndical autonome algérien dans la fonction publique vit une situation historique inédite.** En effet la dégradation du pouvoir d'achat, le refus des pouvoirs publics d'assurer aux fonctionnaires, un salaire qui ***leur assure un minimum de*** bien être matériel et moral et qui répond aux exigences du métier de fonctionnaire, **a permis pour la première fois depuis 1989, l'émergence d'une unité syndicale très large au niveau de la base des syndicats autonomes de la fonction publique.**

**Cette unité syndicale apparue à la base doit être consolidée en urgence par une unité d'action des deux structures syndicales qui ont émergé depuis le mois de janvier 2008, c'est-à-dire l'IAFP et CNSAFP.**

**L'unité d'action est la seule et unique voie pour faire aboutir les revendications socioprofessionnelles des fonctionnaires et assurer l'avenir de leurs familles.**

Nous syndicats, **CLA, SNTE, SNPEPM, Coordination Nationale des Sections CNES,** signataires de cette déclaration, **sommes convaincus aujourd'hui que seule la convergence des luttes syndicales sur le terrain et l'unité d'action syndicale de l'ensemble des syndicats autonomes de la fonction publique, pourra créer un rapport de force pour obliger les pouvoirs publics à répondre aux revendications justes et légitimes des travailleuses et travailleurs de la fonction publique.**

Afin de défendre notre plate forme de revendications communes :

- **Défense du pouvoir d'achat**
- **Refus de la nouvelle grille des salaires de la fonction publique**
- **Demande d'une augmentation substantielle du point indiciaire afin d'avoir un salaire de base qui correspond aux aspirations légitimes du fonctionnaire.**
- **Demande de l'élaboration des statuts particuliers en concertation avec les partenaires sociaux représentatifs des fonctionnaires**
  - **Abrogation de l'article 87bis**
  - **Intégration des contractuels de la fonction publique**
  - **Défense des libertés syndicales, *et du libre exercice du droit syndical.***
  - **Respect des conventions internationales de l'OIT N° 87-98-135 ratifiées par notre pays**
- **Respect de l'article 15 de la loi 90-14 c'est-à-dire la non ingérence de l'administration dans les affaires internes du syndicat**

Et afin de consolider l'unité d'action syndicale au niveau de la fonction publique, nous appelons nos adhérentes et adhérents :

- **A SUIVRE MASSIVEMENT DEUX JOURNEES NATIONALES D'ACTION, DE MOBILISATION ET DE PROTESTATION AVEC ARRET DE TOUTES LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES LES 13 ET 14 AVRIL 2008**
- **A ORGANISER DES ASSEMBLEES GENERALES LES 13 ET 14 AVRIL 2008 POUR DEBATTRE ET PROPOSER DES ACTIONS SYNDICALES COMMUNES**

**AVEC TOUS LES SYNDICATS AUTONOMES DE LA FONCTION PUBLIQUE AFIN  
DE FAIRE ABOUTIR NOS REVENDICATIONS JUSTES ET LEGITIMES.**

**VIVE L'UNITÉ D'ACTION SYNDICALE !**

**Alger, le 02 avril 2004**

**Les syndicats CLA, SNTE, SNPEPM, Coordination Nationale des Sections  
CNES**